

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 58 (1913)
Heft: 9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La question des officiers.

(Fin)

Diagnostiquer est plus facile que guérir. Pour une guérison complète du mal, il faudrait pouvoir remonter à sa source, qui est la dualité d'origine de nos officiers et la supprimer. Cela n'est pas possible. Constatant cette impossibilité, le législateur de 1874 avait vu le remède dans l'expédient que l'on sait ; invoquant la division du travail, il avait attribué l'exclusive instruction des troupes au cadre permanent et confié leur commandement non moins exclusif au cadre milicien.

La brochure Zschokke propose un autre remède. Elle encourage les officiers miliciens à jouer le rôle de guillotins par persuasion, et pose la règle, confirmée par quelques exceptions, de l'avancement supérieur réservé au cadre permanent.

Ces deux remèdes, quoique aboutissant à des réalités contraires, s'inspirent du même principe ; l'un et l'autre consacrent la dualité d'origine des officiers, en accentuant ses conséquences. En quoi, à mon avis, l'un et l'autre aboutissent à l'injustice, c'est-à-dire à un dommage pour l'armée.

N'y aurait-il pas une autre voie à suivre, celle de la justice pour tous, autant du moins qu'elle peut être réalisée, ce souci de justice se conciliant, naturellement, avec celui de l'aptitude au commandement ? En d'autres termes, au lieu de confirmer la dualité d'origine des officiers par ses conséquences extrêmes, ne faudrait-il pas chercher les moyens de l'atténuer, de rapprocher les deux catégories d'officiers, en leur procurant, le plus possible, les mêmes moyens de s'instruire ? Puis, ce premier point acquis, ne conviendrait-il pas de procurer à tous les méritants, sans s'arrêter à des nuances souvent trompeuses entre leurs qualités respectives, la certitude que leur travail et leur mérite obtiendront leur récompense, et qu'ils ne seront pas con-